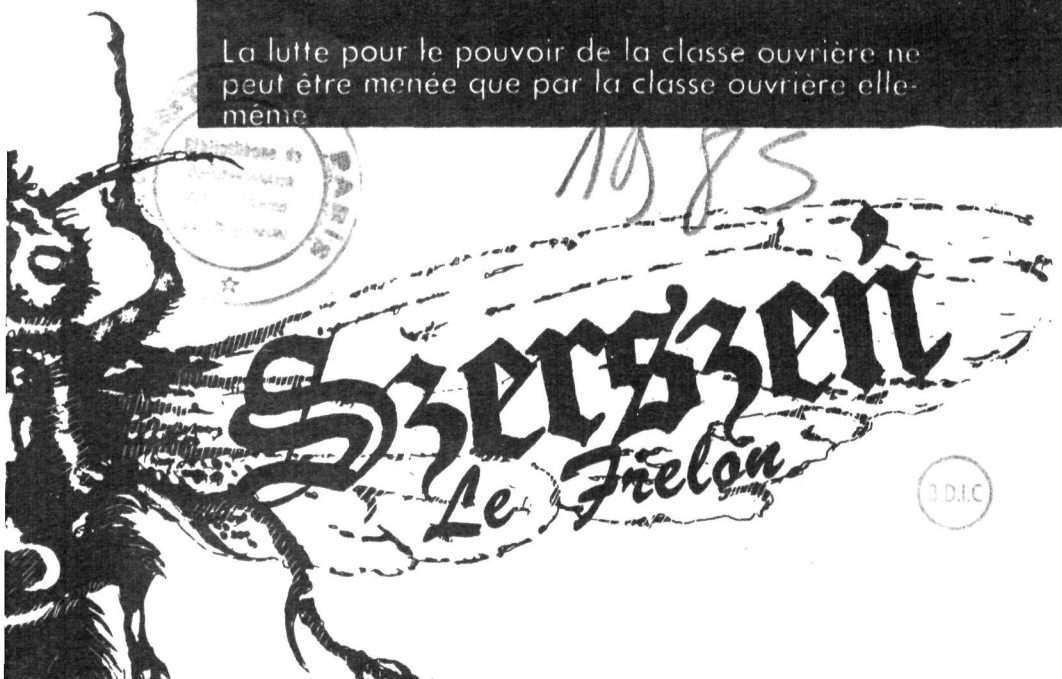


# BIULETYN INFORMACYJNY

La lutte pour le pouvoir de la classe ouvrière ne peut être menée que par la classe ouvrière elle-même



DANS CE NUMÉRO:

- Documents des comités de défense de la légalité
- Affaire Popieluszko: discussion dans la presse clandestine
- B.i.T: A propos de la commission internationale d'enquête

40p. 9436

N°7/21

10f

# SOMMAIRE

"Lettres de Prison" vient de paraître .....	p. 3
Editorial .....	p. 4
Refuser la Terreur .....	p. 6
Les obsèques du père Popieluszko .....	p. 7
Après la manifestation de Szczecin .....	p. 9
Déclaration de fondation du KOP/VARSOVIE .....	p. 10
Appel du KOP de Szczecin .....	p. 11
Le système de la Terreur .....	p. 13
Entente sociale ... ils savaient .....	p. 15
Sans triomphalisme .....	p. 20
J'y étais .....	p. 23
La dernière fois ? .....	p. 25
Rapport du BIT sur les libertés syndicales en Pologne .....	p. 28

Directeur de la publication : Jean Ayme  
Commission paritaire en cours

**Soutenir Szerszen,  
c'est s'abonner!**

Six numéros - un an : 50 F soutien : 100 F, 150 F

Prix au numéro : 10 F

CCP, chèques à l'ordre de : Association Szerszen

Adresse : 91, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris 75010 (France)

NOM .....

Prénom ..... Adresse .....

Je m'abonne pour ..... numéros ..... à partir du N° .....

# EDMUND BALUKA

# LETRES DE PRISON

## VIENT DE PARAITRE

CCP, chèques à l'ordre de : Association Szerszen  
Adresse : 91, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris 75010 (France)

B.D.I.C

# 400 PAGES POUR LES DROITS SYNDICAUX ET LA LIBERTÉ

## SON PROCÈS ?

« C'est assurément, sans aucun doute possible, une imitation des méthodes chères à Vichinski, procureur général sous Staline, qui avait pour devise "Donnez-moi l'homme, et je trouverai l'article à lui appliquer". Que Monsieur le Procureur veuille bien m'excuser de termes aussi durs. (P. 213) »

## CE QU'IL PENSE ET DIT :

« Qui tue l'idéologie de Marx et de Lénine dans notre pays ? Ce sont le plus souvent des gens qui portent à la boutonnière les portraits des fondateurs de cette idéologie. Cette idéologie est détruite par ceux qui ordonnent de construire des monuments à la gloire des auteurs des luttes révolutionnaires. Dans leurs cabinets et leurs salles de conférence, sont accrochés les portraits et les mots d'ordre des classiques du marxisme, et c'est pourtant là que sont prises les décisions d'enfoncer les derniers clous dans le cercueil des théories socialistes.

Cependant, dans ce crime perpétuel, ne sont pas moins coupables ceux qui exécutent ces décisions. De ce banc d'accusé, j'accuse tous les Polonais exerçant de hautes fonctions et appartenant à la "Nomenklature" du P.O.U.P. des destructions commises dans mon pays dans les domaines idéologique, politique, social, économique et culturel. (P. 281) »

« La pierre lancée en décembre 1970 à l'adresse des forces de la milice civique était adressée à cet appareil du pouvoir "étranger", à son échelon supérieur, comme aux structures de base du système. Les mains calleuses des ouvriers qui lançaient des pierres n'avaient pas pour but de détruire le socialisme, mais de cette façon radicale exigeaient en fait son instauration. (P. 214) »

« La complexité des problèmes dans notre pays est un nœud gordien impossible à dénouer, mais en même temps, indispensable à dénouer.

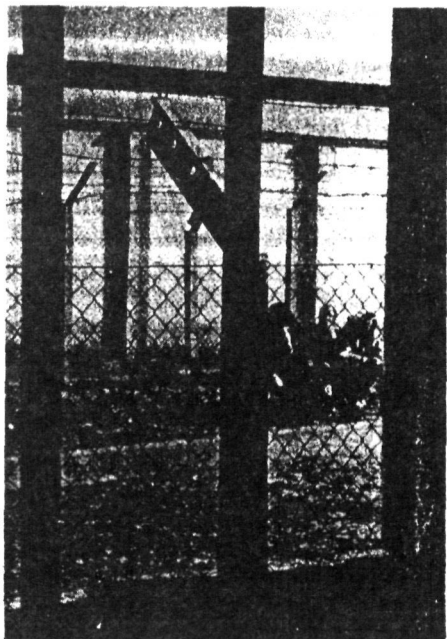
Les modifications qu'il faudrait apporter sont une œuvre impossible à accomplir par un seul homme ou un seul parti politique, indépendamment de sa force. Cette tâche ne peut être accomplie que par la société polonaise toute entière, car c'est son intérêt vital. On ne peut pas décréter le socialisme, on ne peut pas l'imposer par des décrets ou la violence. Le socialisme est l'expression des intérêts et de la volonté du Peuple travailleur. (P. 252) »

## CE QU'ILS EN DISENT EUX-MÊMES :

« J'entends parfois des questions ironiques du style "Alors M. Baluka, qui va gagner, le procureur ou la Constitution ?" »

## UN APPEL :

« Je m'adresse donc aux comités de défense des prisonniers politiques, afin que leur noble action prenne exactement en compte tous les emprisonnés sans exception, que le régime réprime à cause de leurs convictions et de leurs opinions politiques. Je m'adresse également aux syndicats d'Europe de l'Ouest, prenez la défense de vos camarades, des cadres de NSZZ Solidarnosc que le régime de la RPP emprisonne et réprime, pour leur engagement syndical. Ne disons pas notre combat en "vôtre" et "notre". En effet, ce combat est notre combat commun pour l'existence des travailleurs. »



Directeur de la publication : Jean Ayme.

PRIX : 60F

Imprimerie Spéciale - N° de commission paritaire 66324.



Ce titre emprunté à un article de Jacek Kuron, après la mort du Père Popieluszko, semble bien être effectivement le dilemme du début 85. Mais tout d'abord, la rédaction de Szerszen ( le-Frelon ) présente à ses lecteurs tous ses voeux.

Certaines années restent à jamais fixées dans le calendrier de l'histoire. Ce fut le cas pour Août 80 et décembre 81. 1984 n'a pas été marquée par des crues historiques de cette ampleur. Pourtant certains événements auront sûrement des répercussions politiques qui rejailliront à plus ou moins long terme sur le devenir de la société et de la classe ouvrière en Pologne.

## Il s'agit :

- des grandes grèves de la faim et mouvements de protestation dans les prisons pour obtenir le respect des droits des prisonniers et le statut de prisonnier politique.
- du boycott des élections aux conseils municipaux du 17 Juin et de leur résultat.
- de l'amnistie de juillet 84, même si elle ne résout pas, loin de là, la question des prisonniers politiques en Pologne (I).
- la reprise des relations internationales entre la Pologne et les gouvernements occidentaux.
- enfin, l'enlèvement et l'assassinat par trois officiers du Ministère de l'intérieur, membres du POUP, du Père Jerzy Popieluszko, aumônier des aciéries de Varsovie, l'un des prêtres les plus engagés dans la défense du syndicat Solidarność, 56<sup>e</sup> victime de la politique de terreur instaurée par le pouvoir.

Jan LITYNSKI écrit (2) : "A la prison de Mokotow à Varsovie, il y a aujourd'hui des militants de Solidarność et le responsable d'un département du Ministère de l'Intérieur, Grzegorz Piotrowski. Dans la même prison après guerre, le soldat de l' A.K. (3) Kazimierz Moczarski et le bourreau du peuple juif Jurgen STROP attendaient tous deux le verdict de la mort. Ces faits vont au-delà d'une sinistre plaisanterie de l'histoire." Ce n'est certainement pas une "plaisanterie de l'histoire"...

A Torun, sous les feux de l'actualité est organisé le procès des trois auteurs directs du meurtre du Père Jerzy. Les officiers Piotrowski, Pekala et Chmielewski. C'est sans doute sans précédent dans un pays du bloc soviétique. En tout cas peu fréquent. En Juillet dernier, dans le procès de l'assassinat du jeune Grzegorz Przymyk, mort des coups reçus dans un commissariat de la milice, les policiers avaient été blanchis et les ambulanciers envoyés à leur place en prison.

Mais pouvons-nous laisser passer pour autant la condamnation à trois mois de prison d'un de plus prestigieux dirigeants de Solidarność, Andrzej Gwiazda, principal négociateur des accords de Gdansk, ancien vice-président du syndicat, fatigué, malade après deux années et demi de détention ?



# O U A T T E N D R E

B.D.I.C

Pouvons nous oublier Zdislaw Podolski, en grève de la faim de protestation depuis plus d'un mois à Szczecin. Son "crime" ? Être membre du "comité de défense de la légalité" de Szczecin. Le prétexte ? Soi-disant "attaque contre un milicien".

Peut-on accepter pour autant en silence, l'interdiction faite au "comité de défense de la légalité" ou "contre la violence" d'exister, peut-on accepter la menace de prison qui pèse sur leurs fondateurs ?

A ces questions, Jacek Kuron apporte des éclaircissements intéressants: Après avoir analysé le dilemme du pouvoir, surgi notamment après l'affaire Popieluszko il dit en effet: " ATTENDRE OU AGIR ? Face à cette situation les milieux qui font l'opinion les nombreuses élites de la société polonaise se sont partagées. On peut différencier deux positions tactiques: la première, puisque Jaruzelski s'en occupe il ne faut pas le gêner. Plus il aura de difficultés avec la société, moins il y a de possibilités qu'il puisse faire ce qu'il a commencé.(...) Il y a une seconde position: Puisque Jaruzelski doit maintenant compter avec la société, dans un certain sens c'est comme s'il avait reculé (partiellement reculé) par rapport au 13 décembre, il faut faire pression pour qu'il accorde le plus possible.

Ainsi donc, le Général Jaruzelski a entamé une lutte avec son propre appareil. Pour qu'il puisse affermir sa position il a besoin du calme social. Si nous lui donnons cela, sans rien compter en échange, effectivement il n'aura pas besoin de nous donner quoi que ce soit. Voilà pourquoi il faut faire pression sur le pouvoir, mais de telle sorte qu'il ne soit pas pour lui indispensable d'user de la terreur. (...) " et il continue "Pour tous le lien entre la mort du Père Popieluszko et la légalité en Pologne est devenu évident, de même que le lien entre la légalité et l'influence de la société sur le pouvoir."

Trois ans après le 13 décembre, en Pologne, "la normalisation" par la terreur est un échec pour le pouvoir.

Janvier 85

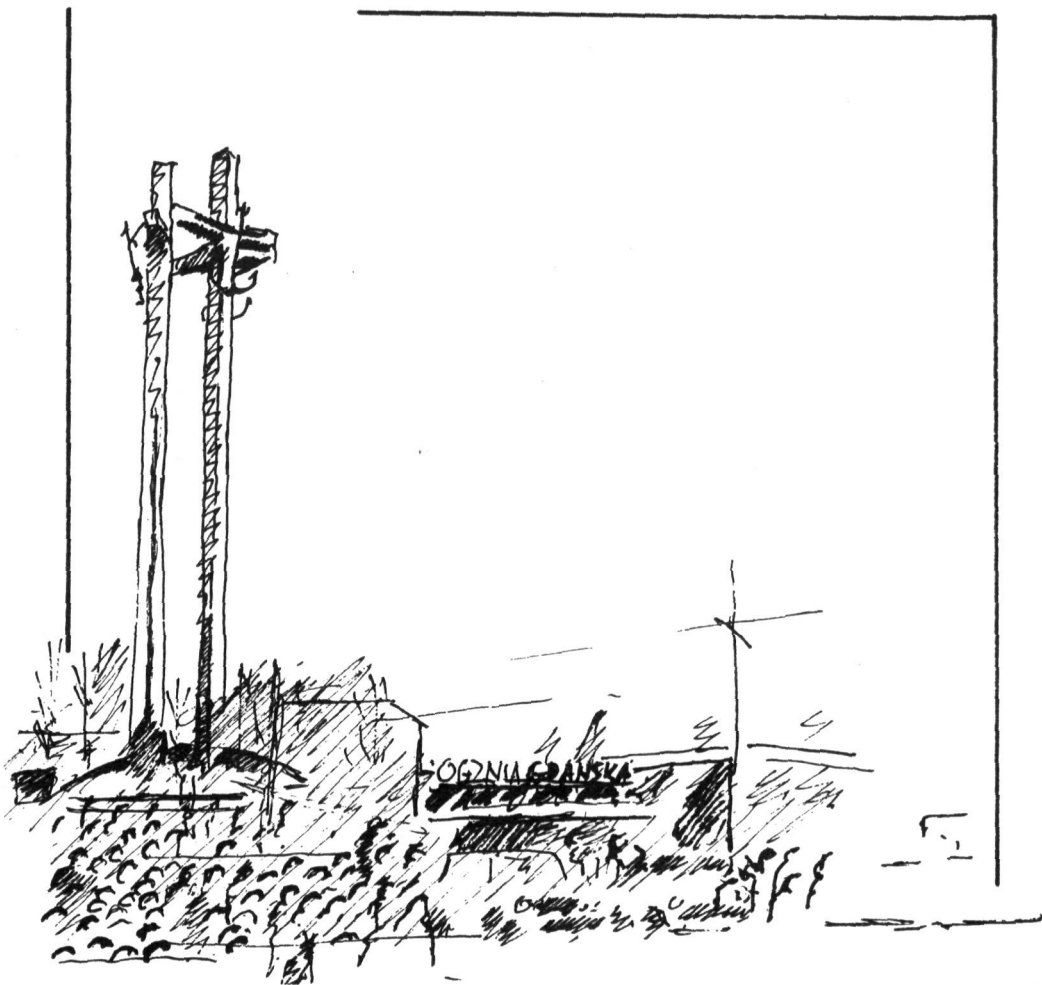
- (1) Une quarantaine recensés, avec de lourdes peines, d'autres condamnés en flagrant délit à quelques mois.
- (2) Ancien rédacteur en chef de Robotnik, membre du KSS KOR, Ancien prisonnier politique
- (3) Armée du pays, mouvement de résistance contre Hitler, réprimé par Bierut et Staline.
- (4) Dirigeant du KOR. L'un des "onze" dirigeants de Solidarność gdańsk en prison sans jugement.

## REFUSER LA TERREUR

*Le Père Jerzy Popieluszko, polonais, courageux défenseur des droits et de la justice, ardent partisan du syndicat «Solidarnosc», a été sauvagement assassiné le 19 octobre par des officiers du ministère de l'Intérieur.*

*Le Père Popieluszko n'est pas la seule victime de la bestialité des forces de répression depuis décembre 81, et même auparavant.*

*En ce mois de décembre 84, mois du souvenir des ouvriers tombés en 1970 sur le littoral Baltique, en publiant articles, commentaires, réflexions de la presse clandestine à propos de cette tragique disparition, c'est pour nous une façon de montrer que la rédaction ne tourne pas la page... et d'honorer sa mémoire et celle de tous les combattants de la liberté morts au champ d'honneur.*



# LES OBSÈQUES DU PÈRE POPIELUZSKO

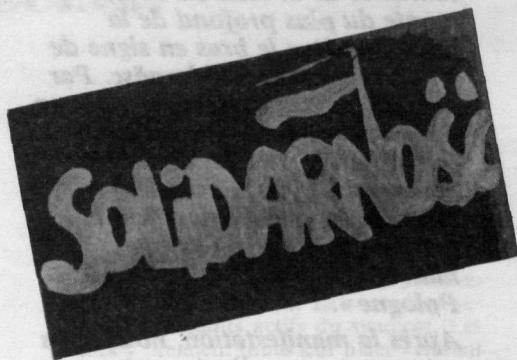
B.D.I.C

*Le militant qui doit nous accompagner arrive vers 10 heures du matin. Sur le trajet, direction l'église Saint-Stanislas, de prime abord rien n'indique qu'une manifestation doit avoir lieu ; même lorsque nous passons devant la gare centrale. Aucune présence policière. A bien y regarder cependant les tramways sont bondés et tout le monde tient un bouquet de fleurs à la main aux arrêts.*

*Bientôt le nombre des passants grossit et devient une véritable foule qui occupe toute la largeur du trottoir. Nous roulons maintenant au pas et nous remontons lentement la longue colonne des marcheurs. Nous apercevons les premières banderoles du syndicat et les drapeaux tous ornés du ruban en signe de deuil. Les gens arborent des badges. Nous dépassons une grande banderole, c'est celle de la délégation de Wrocław.*

*Celle de Nowa Huta est facilement reconnaissable. Ils défilent par centaine un chapeau blanc sur la tête où s'inscrit en rouge dans la même calligraphie que Solidarnosc : Nowa Huta.*

*Nous sommes maintenant totalement bloqués à un carrefour. Le milicien chargé de faire la circulation nous tourne ostensiblement le dos. Il ne voit rien de la foule qui traverse en flot continu la chaussée, interdisant aux voitures de tourner à droite. Les militants qui m'accompagnent, le traite de bandit et d'assassin comme ils*



*font chaque fois qu'ils croisent une voiture de police. Nous devons nous arrêter là et continuer à pied. Comme la foule nous prenons le pas pour ne pas arriver en retard et nous pénétrons dans le quartier de l'église. Les maisons arborent presque toutes le drapeau du syndicat. Les gens se pressent aux balcons et sur les toits. Tout le quartier est investi par la foule, nous apercevons loin devant nous l'église mais nous devons nous arrêter là car nous n'arrivons plus à avancer. Les rues adjacentes regorgent aussi de monde. Les gens s'ammassent par centaines de milliers. Beaucoup de jeunes en groupe portent un ou plusieurs badges. Des banderoles ont été accrochées dans les arbres. Nous sommes tous très émus durant la cérémonie et j'ai l'impression de vivre un moment historique en Pologne. Mais quand Monseigneur Glemp prend la parole, les militants qui m'accompagnent ne semblent pas d'accord avec ce qu'il explique. Lorsque Lech Walesa prend la parole, il y a loin devant nous un*

début d'ovation Mais  
 quand il termine, repris par des  
 centaines de milliers de voix,  
 monte du plus profond de la  
 foule, qui lève le bras en signe de  
 V, un seul mot : Solidarnosc. Par  
 dessus les têtes passent de main en  
 main les bouquets que les gens  
 ont apporté. A la fin de la  
 cérémonie, la foule scande à  
 nouveau le nom du syndicat et  
 entonne avec force l'hymne  
 national : « Que Dieu sauve la  
 Pologne ».

Après la manifestation, nous nous  
 retrouvons avec d'autres  
 manifestants et prenons une  
 collation. Ils doivent ensuite  
 repartir dans leur région. Un  
 dirigeant de Solidarnosc,  
 récemment amnistié est présent.

Quand nous  
 prenons congé, d'autres militants  
 arrivent, ils sont de Gdansk parmi  
 eux une toute jeune fille qui ne  
 paraît guère plus de 18 ans. C'est  
 déjà une amnistiée !

ECHARDE

### RDA : EXPULSION DE PRISONNIERS POLITIQUES

Selon «l'association du 13 août»  
 ainsi baptisée en souvenir de la  
 construction du mur de Berlin en  
 1961, 200 prisonniers politiques de  
 RDA ont été expulsés vers Berlin-  
 Ouest au cours des 6 dernières se-  
 maines. Ces expulsions se font dis-  
 crètement et les prisonniers se  
 trouvent dans le flot des immigrants.  
 En 1984, la RFA a racheté 2 000 pri-  
 sonniers politiques à la RDA. Depuis  
 20 ans, elle en a racheté 21 000 :



### Lettre de Pologne

A présent j'ai reçu un document officiel qui  
 confirme que je suis concerné par l'amnistie. Je  
 suis insatisfait de ces mesures pour plusieurs  
 raisons.

- L'amnistie nous pose une condition. Je cite :  
 « Si la personne amnistiée faisait  
 intentionnellement dans une période allant  
 jusqu'au 31.12.86 une infraction semblable à celle  
 ayant entraîné l'emprisonnement précédent, dans  
 ce cas l'amnistie serait annulée et le procès  
 recommencerait (Art. 6 - 1) ».

Donc pratiquement cela signifie qu'il existe  
 toujours la possibilité à chaque instant que je  
 sois à nouveau emprisonné. Il suffit qu'un  
 membre du pouvoir reconnaisse que je  
 revendique publiquement l'usage de mes droits  
 qui me sont garantis par la constitution.

- Je suis un amnistié, je ne suis pas coupable  
 car le tribunal n'a pas prouvé la culpabilité et  
 pourtant j'ai été prisonnier huit mois sans avoir  
 été condamné par un tribunal.

- Mes recours auprès de la justice à propos de  
 persécutions illégales étaient considérés par le  
 pouvoir comme légaux et cependant il n'y avait  
 pas de recherches entamées au sujet de la  
 personne qui m'a battu le 1<sup>er</sup> mai 1983 au  
 moment où je sortais de prison.

- Nous sommes toujours privés de libertés  
 d'associations et chaque tentative d'utilisation du  
 droit constitutionnel est considérée par le  
 pouvoir comme illégale et cela leur donne la  
 possibilité de m'emprisonner de nouveau.  
 Et ce sont ces motifs en particulier qui limitent  
 l'amnistie, on peut dire que notre pays est  
 toujours une grande prison.

Il n'est pas possible de raconter toute cette  
 tragédie dans ces lettres parce que je doute que  
 ces lettres puissent vous parvenir. Mais j'espère  
 qu'un jour viendra où la résistance du peuple  
 polonais raisonnera le pouvoir, gagnera pour  
 donner plus de libertés démocratiques qui sont  
 nécessaires pour la prospérité de notre pays et  
 de notre peuple, sinon tous les grands mots sont  
 vides de sens s'ils ne sont pas confirmés par une  
 bonne volonté dans la pratique.

# APRÈS LA MANIFESTATION DE SZCZECIN...



***Beaucoup de gens ont répondu à l'appel de Solidarnosc et les différents rassemblements se sont déroulés sans incidents.***

***Après la manifestation des militants se retrouvent dans un appartement de Szczecin et la discussion s'engage. Ils viennent d'apprendre que les tombes des ouvriers tués en 70 ont été profanées, saccagées par des inconnus.***

Un militant explique la nécessité de maintenir une présence de Solidarnosc pour éviter les agressions : « *la prochaine fois il faudra organiser une garde ouvrière sur place* ».

J'en reviens à la discussion du 1<sup>er</sup> novembre à Szczecin. La question des sanctions occidentales envers la Pologne est abordée. Quelqu'un prend la parole : « *après le coup de force du 13 décembre j'étais partisan d'un boycott international à l'égard du régime de Jaruzelski mais mon opinion a aujourd'hui évolué : il faut bien que les enfants mangent* ». Un autre militant exprime son désaccord : « *si l'on arrête les sanctions occidentales cela revient à soutenir le régime* ».

## **Toutes les activités normales d'une organisation syndicale**

Je voudrais maintenant vous livrer quelques impressions sur la situation. Une extrême tension règne dans le pays, les militants se savent sous le contrôle constant de la police politique. Ils craignent qu'il y ait des micros dans les appartements. Ils ont la certitude d'être observés depuis les appartements voisins. Ils n'oublient pas qu'une liste d'une vingtaine de militants ou d'amnistiés existe et ils craignent pour leur vie. Que ce

soit au cours des deux manifestations auxquelles j'ai participé ou la nuit quand je devais trouver une station de taxis, j'ai toujours été accompagné d'un militant de Solidarnosc.

Pourtant j'ai pu voir comment, malgré ce climat, ces militants soumis à une pression constante s'organisaient. Ils sont des centaines de militants actifs du syndicat. Les jeunes y prennent toute leur place assurent la liaison entre les différentes régions et toutes les activités normales d'une organisation syndicale : collectage des cotisations, diffusion des tracts, etc.

Mais les difficultés demeurent. Les amnistiés sont loin d'avoir retrouvé du travail. Considérés comme inactifs, ils n'ont droit par exemple qu'à 2,5 kilos de viande par moi au lieu de 4,5 pour un travailleur normal, qu'à un kilo de sucre au lieu de 2 etc. Ils m'ont montré une liste de 25 militants sans aucune ressources.

## **ECHARDE**

### **CLANDESTIN ET SENS DE L'HUMOUR**

*L'indépendance financière de la presse clandestine est assurée par la levée des cotisations syndicales et les dons des militants. Afin de remercier le donateur, le journal inscrira la somme correspondante en face du nom, volontairement choisi par le donateur, dans le numéro suivant. Ce système efficace prête souvent à l'humour, comme cette phrase d'un hebdomadaire clandestin : X Famille Jaruzelski - merci pour la somme de 20 000 zlotys ».*

« Bouleversés par le meurtre du Père Popieluszko par trois fonctionnaires de l'appareil de la sécurité, gardant en mémoire la mort tragique elle aussi du militant pay-san Piotr Bartoszcze dont les circonstances et les responsabilités n'ont pas retenu l'attention des organes de répression du crime, sans oublier les autres victimes de crimes, de tabassages, et d'enlèvements mystérieux dont a parlé la presse clandestine, mais qui n'ont jamais été évoqués même succinctement dans la presse officielle, solidaires de nombreux appels à s'opposer publiquement et ouvertement au banditisme dans notre pays, nous fondons un Comité Civique « Contre la violence » le KOP.

Notre société a le droit de connaître toute la vérité, et c'est elle que nous souhaitons servir par nos actions.

Notre société a le droit à l'auto-défense contre la peur, et à l'auto-organisation contre le banditisme politique, et c'est cette auto-défense et cette auto-organisation que doivent servir nos initiatives. C'est aussi la solidarité.

Les signataires :

BARBARA GRUSZECKA - MACIEJ JANKOWSKI -  
SEWERYN JAWORSKI - ANKA KOWALSKA - STANIS-  
LAW KRUKOWSKI - ANATOL LAWINA - EDWARD  
LIPINSKI - JAN JOZEF LIPSKI - JANUSZ ONYSZKIE-  
WICZ - LECH SOKOLOWSKI - ANIELA STEINBER-  
GOWA - JACEK SZYMANDERSKI - MARIAN WIAK.



# APPEL A LA SOCIETE POLONAISE DE TOUTES LES REGIONS DU PAYS

## Communiqué du comité social et civique régional de défense de la légalité

(RSOKOP)

Szczecin, le 30 novembre 1984

B.D.

Face à une situation endémique de violation du droit et de la légalité dans notre pays, l'acharnement des fonctionnaires du SB (police politique) et de la milice contre les meilleurs fils du peuple, les privant de cette valeur essentielle qu'est la vie humaine, il est de notre devoir social pour éviter de nouveaux assassinats de prendre dans toutes les régions de notre pays l'initiative sociale de fonder des comités civiques de défense du droit et de la légalité.

Ces comités doivent, compte tenu des raisons pour lesquelles ils ont été fondés, s'appuyer sur les droits imprescriptibles conférés par la Constitution de la République Populaire de Pologne et les actes de droit internationaux. Aussi, les comités de défense du droit et de la légalité doivent-ils agir comme des groupes sociaux fondés dans un but précis, tout à fait légalement et ouvertement.

Les adhérents des comités civiques doivent condamner et faire connaître le mal et l'illégalité à chaque fois publiquement et fermement, faire connaître l'action répressive du pouvoir qui repose sur l'arbitraire et la coercition, et opposer le bien et le mal.

Nous appelons le comité de défense de la légalité de Torun qui envisage d'agir sous une forme non publique, de mettre un terme à son action clandestine qui donne prétexte aux autorités pour insinuer que le comité agit en dehors de la loi.

Nous appelons à fonder des comités civiques dans toutes les régions de notre pays afin de contrôler le pouvoir jusqu'à ce que revienne la légalité en Pologne.

ECHARDE

### **SYNDICALISME... OFFICIEL**

M. Augustin Dufresne, secrétaire de la fédération nationale des travailleurs du sous-sol C.G.T. a effectué un séjour en Pologne à l'invitation des syndicats officiels. Interrogé au journal télévisé polonais, M. Dufresne a déclaré que l'entretien qu'il a eu avec M. Moldowicz (président de la nouvelle centrale syndicale officielle polonaise — OPZZ —) avait porté sur « L'évolution du mouvement syndical en Pologne, ses structures, et le développement du syndicalisme en Pologne qui permettrait d'éviter de retomber dans les erreurs du passé. »

Mais de quelles erreurs veut-il parler ?

De 1980 et des accords de GDANSK ? De 1981 où la C.G.T. a reçu officiellement une délégation du syndicat libre Solidarność ?

Il est vrai qu'entre temps, il y a eu le 13 XII de Jaruzelski réprimant par la force l'expression indépendante des travailleurs, et M. Dufresne, respectueux des convenances, ignore donc l'existence de Solidarité et déclare avoir trouvé dans les syndicats de Jaruzelski : « Une volonté farouche de développer un syndicalisme authentique, indépendant du pouvoir politique et de l'état ».

Il est vrai que M. Dufresne est membre du P.C.F., et les ordres sont les ordres.



Nous considérons que la décision du directeur du département socio-administratif du bureau de la Voïvodie à Szczecin interdisant aux adhérents du Comité de défense de la légalité d'exercer leur action, décision prise en référence avec l'article 14 de la circulaire du Président de la République de Pologne du 27 octobre 1932, est sans aucun fondement juridique dans le contexte des règlements en vigueur en Pologne.

Nous considérons dans sa forme cette décision « à être exécutée avec une rigueur immédiate, indispensable du point de vue de l'intérêt social important » comme une incompréhension. En effet, l'action du Comité de défense de la légalité ne remet pas en cause les intérêts de l'Etat et donc encore moins ceux de la société.

Dans ce contexte, nous considérons que la procédure entamée par le département socio-administratif du bureau de la voïvodie

à Szczecin contre les adhérents du Comité de défense de la légalité de la région de Poméranie occidentale, constitue une violation des libertés constitutionnelles et des droits civiques définis par l'article 84 de la Constitution.

Nous protestons contre la convocation des adhérents du Comité civique de défense de la légalité par le Procureur; il s'agit de tracasseries injustifiées.

Nous protestons également contre le licenciement arbitraire de Grzegorz Ostrowski, adhérent du Comité de défense de la légalité pour appartenance à ce Comité.

**Pour le Comité social et civique  
régional de défense de la légalité  
de Szczecin**  
**Edmund Baluka, Jan Kostecki,  
Zdzislaw Podolski**



# LE SYSTÈME DE LA

# TERREUR

B.D.I.C

A Varsovie, le Père Jerzy Popieluszko a été assassiné par trois fonctionnaires de la police politique parce qu'il défendait Solidarité.

A Katowice, le lycéen Wojciech Keja a été torturé dans un commissariat parce qu'il refusait de signer un document l'engageant à coopérer avec la police.

A Szczecin, Kukla a été tué par balles par un milicien parce qu'il essayait de se soustraire à un contrôle.

A Sosnowice, le Père Wieslaw Korpeta a été violemment agressé par «trois inconnus».

A Lublin, Stanislaw Chac, ancien responsable de Solidarité a été torturé à mort.

Après l'assassinat du Père Popieluszko, le Général Jaruzelski et avec lui, ses généraux ministres, ont protesté de leur innocence. Le Général Jaruzelski a déclaré qu'il n'était pas en mesure « d'inventer les inspireurs » de ce crime. Faut-il s'en étonner ? Avait-il plus à « inventer les inspireurs » du meurtre de Grzegorz Przemek dans un commissariat en mai 1983, des mineurs de WUJEC et de tous les Polonais tués depuis plus de trois ans dans les commissariats et les prisons de Pologne ? On ne peut inventer que ce qui n'existe pas. Et nul n'a besoin d'inventer quoi que ce soit tant il est vrai qu'en Pologne se joue aujourd'hui une sanglante tragédie policière dont le texte est préparé depuis de nombreuses années.

Avant celui de Jaruzelski, le régime d'Edward Gierek avait déjà largement fait la preuve qu'il connaissait bien ce texte.

L'un des dirigeants du Comité de grève de Szczecin, Golazewski s'est soit disant suicidé. Par contre, les responsables des fusillades de décembre 1970 contre les ouvriers furent officiellement punis de leurs crimes en étant transférés d'une charge de commandant de la milice... à une autre : le colonel Ornatowka, alors commandant de la milice de Szczecin fut nommé au même poste à

Opole. Celui de Gdansk passa à Koszalin. Le principal responsable de la fusillade de Gdansk, le général Korczynski finit ses jours comme Ambassadeur de Pologne à Alger.

Il est vrai que le Général Jaruzelski ne tenait alors qu'un rôle secondaire puisqu'il n'était qu'un des membres de la délégation gouvernementale auprès de qui les ouvriers exigèrent la révocation des responsables. Il était aussi vrai que ce n'était là que le premier acte joué par le pouvoir avec Gierek.

Après les fusillades de 1970, son gouvernement accrut les effectifs de la milice et de la police politique au point que l'ensemble des forces de répression égalèrent bientôt en nombre celles de l'armée régulière. Au cours des dix années de 1970 à 1980, le nombre des généraux passa de quelques uns à dix huit !

... / ...

## ECHARDE

### LES CONFÉRENCES DE PRESSE DE J. URBAN

Stanislas Chac, militant de Solidarité de Lublin, torturé à mort...

Le père Kosciolko attaqué chez lui puis torturé...

Le père Ziomek torturé dans son presbytère...

Le père Umlinski victime d'une « crise cardiaque » lors d'un interrogatoire dans un commissariat...

Mais cela n'empêche nullement J. Urban de déclarer cyniquement :

« L'assassinat du père Popieluszko était un cas exceptionnel et non pas le début d'un cycle de violence (...). Aucune raison ne justifie une atmosphère de peur au sein du clergé polonais, même s'il est vrai que, plus souvent que les autres, les presbytères et les églises font l'objet d'attaque à main armée. » (sic).



En 1956, jugeant à quel point la réputation du Bureau de la Sécurité était un objet de haine pour le peuple, Gomulka supprima son sigle pour le remplacer par Services de Sécurité ; du bureau au service les mêmes hommes restèrent en place avec, de surcroît, des moyens supérieurs pour continuer leurs besognes.

À la fin de la II<sup>e</sup> Guerre Mondiale, dans les fourgons de l'armée soit-disant « libératrice » arrivaient les hommes du PPR formés à Moscou par le NKVD.

Dès la fin de la guerre en 1946, la machine du service de sécurité fut élevée comme un appareil au-dessus de toutes les administrations, de la société, des tribunaux, des services et même du gouvernement.

Au début de 1946, les services policiers comptaient 170 000 hommes. Ils furent en partie recrutés parmi des bandits de droit commun et d'anciens agents de la Gestapo.

Ils jouissaient tous de l'impunité et de privilèges spéciaux : ils touchaient les plus forts salaires et bénéficiaient des attributions de vivres les plus importantes. Stanislas Radkiewicz qui fut chargé du Ministère de la Sécurité s'entoura, pour l'organiser, de « techniciens » éprouvés du NKVD. Il se chargea en particulier de la liquidation des organisations syndicales et de celle — y compris physique — des militants indépendants plus courageux qui refusaient le baillonnage de la société. La « *Bezpieka* » acquiesça ses titres en mettant fin à

toute opposition légale en Pologne par l'arrestation en quelques jours de plus de deux cent militants indépendants et syndicalistes. Parmi eux se trouvait Casimir Puzak, secrétaire général du PPS depuis 1921, ancien prisonnier de la forteresse tsariste de Schlessenbourg, récemment libéré de la prison de la Loubianka à Moscou.

Alors, il n'y a effectivement rien à inventer parce que tout existe déjà. En fidèle exécuteur testamentaire du gigantesque appareil de répression édifié par le système stalinien, le Service de Sécurité. Ce système provoque la terreur parce que son ordre est fondé sur la terreur et ne se survit que grâce à elle.

Dans sa courageuse déclaration au général Jaruzelski, le professeur Edward Lipinski, explique que « *c'est dans cet état d'esprit qu'on éduque l'armée, la milice et la police politique et le fait qu'un officier de la police politique (le capitaine Piotrowski) ait donné l'ordre à ses subordonnés de participer à la mort du père Polieluszko en constitue la preuve effrayante* ».

C'est pourquoi les menaces, les interpellations et les nouvelles arrestations, par l'incitation ouverte qu'ils leur donnent ne permet de discerner aucune limite aux crimes et cruautés dont ce système est capable.



... Depuis deux ans et demi nous attendons la réparation de notre réfrigérateur et nous n'avons aucune garantie qu'il soit réparé car le dépanneur ne peut obtenir les pièces. Pourtant notre réfrigérateur n'a que trois ans, on peut dire qu'il est neuf, ce serait dommage de le jeter à la poubelle. De plus, il n'y a pas de réfrigérateur neuf dans les magasins et si parfois il est possible d'en avoir un, ce serait pour les gens qui se seraient inscrits depuis longtemps ou bien pour les jeunes couples. D'autre part les prix en sont tellement élevés qu'il est nécessaire d'économiser de l'argent pendant plusieurs années. Les appareils électro-ménagers comme celui-ci sont considérés chez nous comme un grand luxe et dans le prix de ces appareils figure un taxe très élevé, le prix de ces appareils n'est pas en accord avec ce qu'il est possible de payer un tel appareil.

Il existe beaucoup de paradoxes identiques ici mais il n'est pas possible de tout raconter dans une lettre.

Les gens qui font consciencieusement leur seul travail et n'ont pas en plus un autre job ne peuvent pas faire beaucoup de choses, ils vivent au bord de la misère. Je suis très curieux de savoir s'il en est de même dans votre pays. Nous sommes très inquiets sur le chômage en France et sur le travail de votre mari. Est-ce qu'il va garder son emploi...

**Article tiré de GROT 16/26**

**journal de Solidarnosc  
des chantiers navals de Szczecin**

**5.11.84**

**Le père POPIELUSZKO  
(23.09.47 † 19.10.84)**

*Notre commentaire* : Nov. 84

Il est difficile de commenter tranquillement et modérément l'assassinat du Père Popieluszko. (...)

Nous savons maintenant que ses assassins sont trois fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur. C'est à dire des hommes appartenant aux cercles du pouvoir. Nous sommes habitués à ce que les actes de terrorisme soient commis par des groupes extrémistes, isolés, qui portent leurs coups contre des gouvernements et les représentants du pouvoir. Mais lorsqu'un dictateur despote, organise par exemple *des escadrons de la mort*, c'est une forme de *zoologie* politique, le signe d'une destruction pathologique qui inaugure inmanquablement de la mort d'un pouvoir impuissant devant les événements sociaux. Ces actions sont alors soigneusement dissimulées, les hommes politiques s'en désolidarisent publiquement et leurs auteurs deviennent des boucs émissaires, qui bien souvent périssent rapidement.

Le parti et le gouvernement se sont désolidarisés de l'assassinat. Ils ont condamné l'acte lui-même comme leurs auteurs. Lors de sa déclaration officielle, le Général Kiszczak (Ministre de l'Intérieur) a posé une question fondamentale. Savoir QUOI et QUI se cachent derrière les auteurs du crime. Le Général a donné l'assurance que tout serait fait pour éclaircir pleinement les faits.

Comment l'opinion publique polonaise a-t-elle réagi ? Quels sont les sentiments de la société ? Ses craintes ?

**ECHARDE**

**TIMONIER DE PERE EN FILS**

La Radio-Phenian a confirmé officiellement la succession de Kim Ir Sen, 72 ans, par son fils Kim Drong II, 42 ans.

Le commentaire de la Radio de la République Populaire de Corée Démocratique (du Nord) constate que cette succession a été reconnue sur l'arène internationale et permet ainsi de génération en génération de continuer l'œuvre révolutionnaire commencée par le grand chef, le camarade Kim Ir Sen.

Il en est ainsi car le parti vénère le bien-aimé leader, le camarade Kim Drong II et le reconnaît comme seul sublime successeur du grand chef, le camarade Kim Ir Sen.

Pollytyka n° 33 du 18.VIII.84 - Sans commentaire.

*Affiche polonaise représentant le père Popielusko*





# Normalisation Optimisez le rendement

(NORMALISATION PAR LA TERREUR)

AGIR OU ATTENDRE

B.D.I.C



La majorité ne croit pas aux assurances du pouvoir et réagit comme pour le cas des *escadrons de la mort*. On considère donc que des agents officiels ont planifié ce meurtre ou bien l'ont approuvé en silence. On dit que l'exécution du plan a échoué, que les acteurs se sont montrés des incapables et que c'est eux maintenant qu'on va punir.

## La responsabilité morale et politique

Une autre opinion revient fréquemment. Il s'agirait d'un acte politique spectaculaire, inspiré par les *durs*, ceux qui, au parti, sont en *béton*. Selon ces suppositions, on aurait voulu compromettre l'ensemble de la politique de Jaruzelski, et par des troubles sociaux et manifestations éventuels, montrer qu'il ne contrôlait pas la situation intérieure. Cela aurait entraîné un changement et la mise en place d'une nouvelle équipe politique qui s'en serait pris brutalement aux centres de la résistance et de l'opposition. C'est une opinion partagée par la presse occidentale.

Les deux opinions reflètent les réflexions les plus caractéristiques et montrent assez bien quelles sont les craintes, les inquiétudes et les hésitations de la société. Ces mêmes craintes ont provoqué les appels du Pape, du Primat de Pologne, de la T.K.K. (la commission provisoire clandestine de *Solidarnosc*) et de Lech Walesa aux polonais, pour éviter qu'ils ne deviennent les acteurs d'une piètre mise en scène par d'autres et qui risque pour eux de se terminer mal.

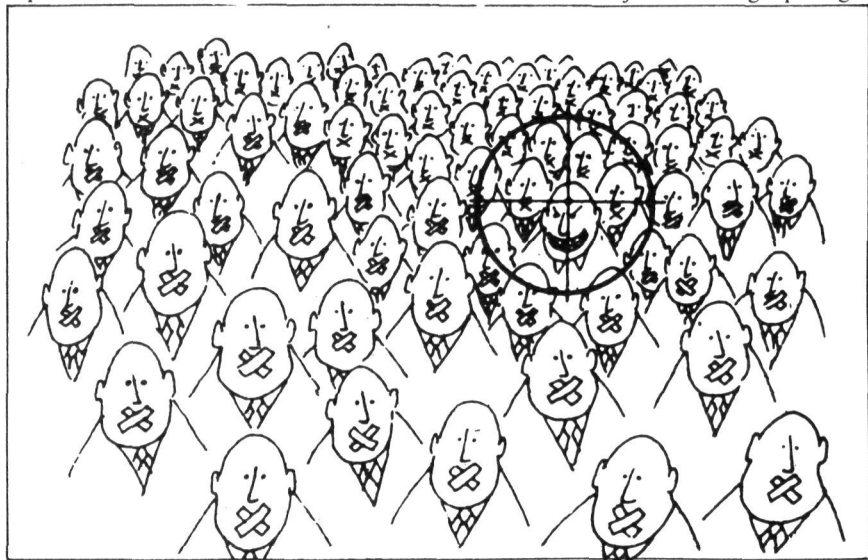
Avons-nous une chance de connaître le sens véritable des événements? Si l'histoire doit nous apprendre quelque chose; alors on peut bien supposer avec amertume que nous ne connaissons jamais la vérité, et que nous serons condamnés au doute et à la crainte.

Aujourd'hui du point de vue politique, une chose est au moins sûre: JARUZELSKI ET SON PARTI PORTENT LA RESPONSABILITE MORALE ET POLITIQUE DU CLIMAT D'ARBITRAIRE ET D'ILLEGALITE REGNANT ACTUELLEMENT DANS LA S.B. (POLICE POLITIQUE) ET LA MILICE M.O.

On n'a jamais révélé l'identité des auteurs de la provocation de Bydgoszcz (1), on ne sait pas comment est mort Piotr Bartoszcze (2). On a protégé les assassins de Grzegorz Przymyk (3). Le rapport du *Comité d'Hel-sinki* fait état de centaines de violations de la loi, de disparitions mystérieuses, de décès, d'accidents de la circulation, etc... sans parler des milliers de perquisitions illégales et d'arrestations. Il ne se déroule pratiquement pas un seul *entretien* entre fonctionnaire de la police politique (S.B.) et un opposant, sans qu'il soit menacé d'être roué de coups, renversé par une voiture ou d'avoir un procès criminel.

## L'accomplissement des ordres reçus

Ainsi s'est créée une atmosphère de banalisation des violations de la loi, à laquelle sont venues s'ajouter les larges prérogatives





accordées par les nouvelles lois adoptées à la milice, lois qui ont permis à la S.B. (police politique) de se sentir invulnérable et d'agir selon le principe *tous les coups sont permis*. Il ne faut pas beaucoup de perspicacité pour prévoir qu'une telle tactique amène à considérer la violence brutale comme la méthode la plus efficace, dans l'esprit de gens déjà au départ assez primitifs, ivres de leur force et de leur mission spéciale.

Un fait cité par le Général Kiszczak est caractéristique. Deux des assassins donnent comme explication, l'accomplissement des ordres reçus. Le Général Kiszczak, à partir de là, a voulu suggérer qu'il serait difficile de trouver toutes les preuves nécessaires.

Mais quels peuvent bien être les ordres qu'on donne au Ministère de l'Intérieur, pour que les deux criminels n'aient eu aucun doute sur l'ordre transmis, de tuer un homme et qu'ils pensent pouvoir s'appuyer sur l'accomplissement d'ordres reçus à ce sujet ?

Jaruzelski et les politiciens au gouvernement ont ignoré les voix de l'opinion publique qui les alarmaient sur de tels faits. Des milliers de plaintes, de lettres, de réclamations, de rapports, de chroniques de l'arbitraire, ont été rejetés comme autant de manifestations d'activité antisocialiste. Ils sont donc responsables du climat meurtrier qui s'est créé au sein des services spéciaux qui sont sous leur direction. Ils NE PEUVENT PAS DIRE : NOUS NE SAVIONS PAS ! ILS SAVAIENT ! ILS ONT ACCEPTE ! Il faut avec force. le leur reprocher.

## L'auto-défense

Voilà comment il faut poser le problème de l'entente sociale. La possibilité d'une entente s'éloigne. Il est encore difficile de s'entendre avec un pouvoir qui utilise des méthodes criminelles, ou qui protège et tolère en silence le gangstérisme. Si Jaruzelski et son équipe souhaitent véritablement obtenir la coopération de la société; s'ils veulent prouver leurs distances avec cette affaire, les mots ne suffisent pas. Il faut un acte public d'une grande portée qui donne à la société une chance de participer véritablement à la vie sociale, et la possibilité d'exercer un contrôle social sur les entreprises du pouvoir. Il se crée en effet une situation dans laquelle tout honnête homme ne peut passer d'accords avec - pour parler avec délicatesse - certains cercles de personnes, pour ne pas devenir complice du mal.

Pour être réaliste, il faut dire que Jaru-

zelski n'a pas les moyens de faire un tel pas. Sa position est affaiblie. Il n'a pas la possibilité de manœuvrer.

Il reste donc à la société, l'auto-défense. Nous devons pénétrer dans des domaines, où il nous sera possible en agissant légalement, de trouver les conditions pour contrôler socialement la vie politique et sociale. Les syndicats indépendants deviennent une impérieuse nécessité. A Varsovie et Wrocław se mettent en place des comités sur le modèle de l'ancien KSS-KOR(4) qui vont enregistrer les actes de violation de la loi, et en informer l'opinion publique, assurant aux citoyens des moyens légaux de défense.

Certaines voix se font aussi entendre, pour parler vengeance. Elles sont heureusement peu nombreuses, et ne trouvent pas de climat pour se faire entendre. Ceux qui expriment de telles opinions sont souvent des *forts eng...*, sans aucune autorité qui font du radicalisme à la petite semaine, faute de conceptions dans la tête, et peut-être même des provocateurs. L'expérience prouve qu'on ne doit pas répondre à la terreur par la terreur. C'est l'engrenage de la violence, où les coups sont donnés avec de plus en plus de force. Avec le temps, on perd de vue qui a commencé et ce qui est en jeu. Dans l'océan de la violence les causes et les raisons se perdent, et les deux parties finissent par susciter le même dégoût. L'atmosphère d'incertitude et l'espérance d'un retour au calme, profite au pouvoir, qui a par nature de meilleurs moyens pour faire valoir sa force; en plus au bout du compte les gens finissent par choisir le pouvoir comme partie capable d'assurer l'ordre.

Le Père Popieluszko combattait par des moyens pacifiques, il combattait avec l'arme de la vérité. C'est son héritage et c'est notre dette envers lui. Si nous voulons gagner cette guerre historique, nous devons continuer sur la voie qu'il a tracée. Elle est longue et difficile, mais c'est la seule.

**G R O T**

(1) en mars 81, des dirigeants de *solidarnosc* de cette région avaient été frappés sauvagement par la milice.

(2) fils d'un grand dirigeant de *solidarité rurale*, militant lui-même.

(3) jeune lycéen de Varsovie, de 18 ans, tabassé à mort dans un commissariat, en mai 83.

(4) ancien comité de défense des ouvriers fondé en 76 par Jacek KURON et d'autres militants prestigieux de Pologne.

**WOLA - N°39 (122) IIIème année, journal  
de la M.K.K. de Varsovie.  
cycle DISCUSSIONS (extraits)  
19/11/84**

**La rédaction de Wola :** Quelle est la situation de ton usine ?

Réponse du militant de l'usine ZWAR : ZWAR compte 2500 employés. 2100 environ appartenaient à Solidarnosc, 200 aux syndicats de branche. Aujourd'hui, les syndicats du WRON en comptent 208, dont 30 % de retraités...

W : Avez-vous protesté après l'enlèvement de Popieluszko ?

Rép : Après les tracts immédiatement distribués par la MKK (la commission de coordination interentreprises), nous avons essayé en tant que TKZ (commission provisoire d'entreprise) d'organiser un arrêt de travail, pendant quelques instants le 26 octobre. Les tours, les machines bruyantes devaient cesser le travail, un silence significatif aurait régné sans qu'on puisse sans prendre à qui

que ce soit, car cela n'aurait pas été une grève, avec un comité, des revendications etc... Mais cela n'a pas réussi. Les gens de la direction couraient partout et posaient des questions sur la grève. Or de nombreux employés redoutent la grève. A l'époque de Solidarnosc, nous n'avons jamais fait grève de nous mêmes, nous avons tout au plus apporté notre soutien à d'autres.

Après le 13 décembre nous avons envisagé la grève, mais en réalité le personnel n'était pas sûr. C'est pourquoi nous avons été surpris lorsqu'en 1982, en mai, la grève de 15 mn au milieu du mois, a été un succès. Mais 120 personnes ont alors été licenciées, dont 80 dans des ateliers de production. Le directeur a en effet eu le temps de se rendre dans deux ateliers. Ils ont été complètement démantelés par la direction. Une partie du personnel a ensuite été réembauchée, mais 3 seulement n'ont pas eu peur de faire appel en prud'homme. C'est peut-être pour cette raison, que cette fois-ci ils ont eu peur. Et aussi pourquoi nous sommes allés individuellement assister à l'enterrement du Père Jerzy. Notre groupe en tant qu'entreprise, n'était pas représenté. Mais bientôt nous allons déposer ensemble une gerbe sur la tombe du Père. Personnellement j'ai toujours participé aux messes pour la Patrie (...). Je pensais qu'après un évènement aussi tragique, et l'enlèvement d'une personne autant aimée, quelque chose devait se produire chez les gens. Mais cela sera peut-être plus tard. Peut-être qu'alors une toute petite étincelle suffira, pour qu'on décide une action concrète.



**ADAM MICHNIK.** Cf encadré.

Wola : Comment nous défendre contre la terreur du régime ? Et à quoi pensez-tu en parlant d'action concrète ?

Rép. : Pour moi, cela a été un test perfide. Ce que la commune peut se permettre. Il s'avère qu'elle peut se permet-

# MPHALISME

tre beaucoup. J'attends, peut-être qu'à la fin l'attente ne sera pas vaine. Tant que nous serons une poignée de gens décidés à tout, nous ne ferons pas grand chose d'important, sans le soutien ouvert des entreprises, et dans la rue. Nous devons être décidés. Et ce qu'ils racontent actuellement sur les radios occidentales, c'est de la poudre aux yeux.

Dans tout cela il ne s'agit pas des fractions, mais de nous. Et quels sont ceux qui nous dévorent, untel ou untel, cela n'a pas d'importance. Pendant les deux dernières semaines, je suis allé à l'église, où de simples prêtres arrivaient à expliquer ce que je ressentais. Mais le Primat Glemp a prononcé un sermon très en retrait. Heureusement, encore que Lech (Walesa NDLR) dans un moment pareil n'a pas parlé de dialogue. Finalement les gens nous écoutent, et nous lisent. Ils ont le regard fixé sur Lech. Alors il n'y aura aucune décision sur certaines questions. A ce moment là les Comités (pour la défense de la légalité NDLR) pour la défense des droits et qui prennent position sur certaines affaires de légalité ne modifieront pas la situation et ne pourront défendre personne. La seule chose alors c'est que nous pouvons de nouveau avoir plus de prisonniers politiques...

Wola: Alors que faire pour amener des actions concrètes comme celles dont tu parles?

Rép.: Nous n'avons personnellement pas de réponse. Il existe une sorte de marasme. Même s'il existe une certaine reprise d'activité, après l'enterrement du Père Popielusko, et une sorte de modèle. Il est certain que la route à suivre, n'est pas celle de l'action semi-clandestine, dont on parle beaucoup dernièrement. En tous cas chez nous, ça ne prendra pas. On manque de gens. Il faudrait faire sortir certains de la clandestinité, les mettre en avant. C'est dangereux pour le travail clandestin, surtout qu'il n'y a pas beaucoup de nouveaux. Nous n'avons pas le droit de freiner, et personnellement je ne freinerai jamais le travail clandestin, même si souvent il devient routinier.

## UNE DÉCLARATION D'ADAM MICHNIK

...« Leurs interlocuteurs seront nos gardiens de prison »...

A Gwiadza, ingénieur à Gdansk, l'un des fondateurs et dirigeants de Solidarnosc, a été condamné à trois mois de prison, sous l'inculpation de « hooliganisme » (1). Parmi toutes les possibilités d'un système aussi « précurseur » en la matière, il ne s'agit pas d'une condamnation trop sévère. Il se trouvera dès lors probablement des cyniques pour arguer que cet acte de terrorisme politique conforte en fait la thèse du libéralisme du gouvernement Jaruzelski.

Qu'ils réfléchissent cependant. Après le cas de Fraszynik et Pinior, condamnés sur les mêmes bases le 31 août 84, c'est un acte qui vise une fois de plus à transformer les adversaires politiques en délinquants criminels afin de briser l'épine dorsale de Solidarnosc.

L'institution des prisonniers politiques est apparue trop coûteuse à nos généraux. Il l'ont donc remplacée par la multiplication de petites peines de quelques mois en dehors de la procédure juridique normale, et l'utilisation des « délinquants

anonymes » contre les militants syndicalistes (2). A. Gwiadza a été emprisonné et battu par des gens portant l'uniforme de la milice parce qu'il voulait commémorer le souvenir des ouvriers tombés en décembre '70.

Ce n'est pas un crime. Par contre, le ramener à un acte de « hooliganisme » (1), relève de la lâcheté. Pour la quatrième fois consécutive. Gwiadza est privé des fêtes de Noël en famille, c'est une perfidie. Cette façon d'agir constitue une preuve que le pouvoir n'a su tirer aucune conséquence de la tragédie de l'assassinat du Père Jerzy Popielusko.

Tous ceux qui se pressent à Varsovie pour serrer les mains de nos généraux doivent le savoir. Gwiadza n'est ni le premier, ni le dernier prisonnier d'opinion, et que leurs interlocuteurs seront nos géoliers.

Noël 84 Adam Michnik

(1) acte de vandalisme  
(2) des militants de Solidarnosc sont attaqués, ou volés par des délinquants anonymes - La police nie toute responsabilité

Wola: Que fait la TKZ (commission d'entreprise provisoire)?

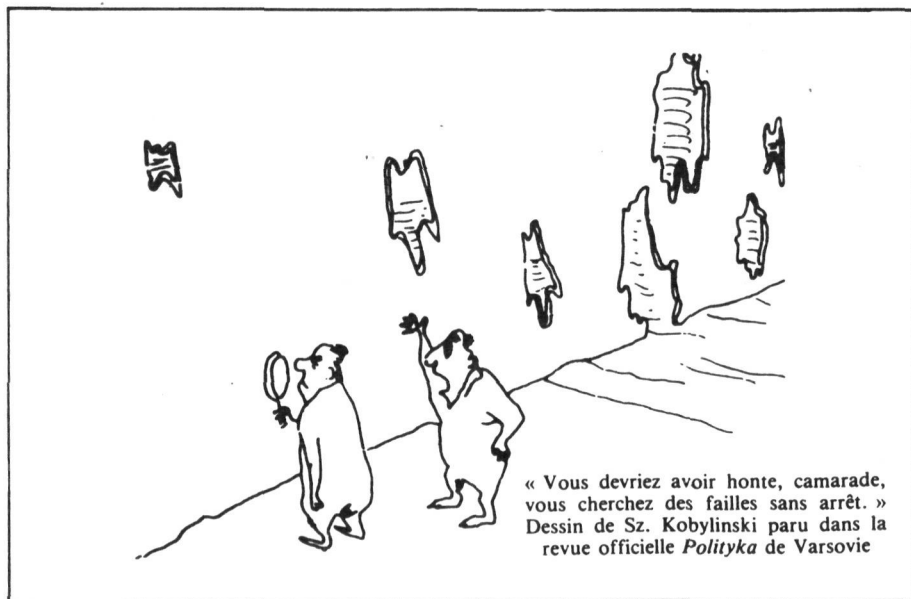
Rép.: Peut-être sommes nous trop habitués à ce que nous faisons et cela nous semble la routine, ou pas assez. Peut-être n'est-ce pas vrai. Nous collectons les cotisations. Petit à petit, elles sont un peu en baisse. Au début les gens venaient d'eux mêmes pour donner. Aujourd'hui c'est plus difficile. Environ 1/10 du personnel paie. A ceux là nous réglons toutes les allocations statutaires (primes à la naissance d'un enfant, en cas de décès etc. NDLR) et certaines allocations particulières. Parfois nous en attribuons à ceux qui ne cotisent pas, mais dont la situation exige qu'on leur tende la main. Nous organisons surtout la diffusion des journaux. La presse ne dépend pas de la cotisation. Dans l'entreprise nous avons Wola, T.M, KOS, sort *Niepodleglosc* (l'indépendance) mais il devient plus difficile à diffuser (...). De la forme syndicale, il ne reste pas grand chose, en fait, le syndi-

cat n'existe presque plus. C'est une activité de groupe d'opposition(...)

Les gens veulent un programme. Quelque chose de court. Nous avons relu dernièrement le programme adopté au congrès national (de sept. oct. 81 NDLR). Plus personne pratiquement ne se souvient d'une seule phrase. On a aussi besoin d'un programme à longue échéance, plus long, plus élaboré. Mais pour tous les jours, nous avons besoin de propositions d'actions immédiates, communicatives, dans une situation dont nous ne sommes pas maîtres. Je sais que nous crions, nous voulons un programme et nous mêmes nous n'avancions aucune conception. Mais peut-être avec le temps, dans le cadre de l'organisation cela pourra-t-il être fait.

## ANNA WALENTYNOWICZ PROTESTE CONTRE L'ASSASSINAT DU PÈRE POPIELUSZKO

Anna Walentynowicz a renvoyé aux autorités polonaises les médailles du travail qui lui avaient été officiellement décernées durant ses 30 années de service aux chantiers navals Lénine de Gdansk pour protester contre « l'assassinat honteux » du père Popieluszko. Dans une lettre au conseil d'Etat, elle s'élève également contre les tracasseries dont elle est victime. « Depuis 2 ans, je suis privée de travail, je ne reçois aucune pension et le directeur du bureau d'assurances sociales dont je relève me met à la porte de son cabinet à chaque fois que je vais le voir pour régler cette question. »





Anna Walentynowicz

## J'Y ETAIS

Parmi les centaines de milliers de polonais qui se sont rassemblés le 3 novembre en hommage au Père Popieluszko, il y avait aussi une forte délégation de Szczecin, composée de plusieurs groupes. L'un de ceux ci a rencontré dans le hall de la gare centrale la délégation de *solidarnosc* de Zakopane (tatras). Les montagnards étaient avec leur pasteur, le Prêtre Straczynski, qui s'était fait connaître en 1982 pour ses sermons courageux, à l'Eglise du Christ Roi à Swinoujscie (port maritime de Szczecin).

Les deux groupes se sont alors confondus, ont déployé leurs banderoles et se sont dirigés à travers le centre ville, vers l'Eglise de Zoliborz. La colonne comptait plus de 500 personnes. En tête la gerbe de fleurs au nom de *Solidarnosc* de Szczecin, à côté l'étendard blanc et rouge, puis une banderole avec une grande inscription *Solidarnosc* de Szczecin et une autre « les étudiants solidaires ». Les montagnards fermaient le cortège, habillés en costumes traditionnels et avec une banderole *solidarnosc* de ZAKOPANE. Il a fallu environ 45 mn avant d'arriver jusqu'à l'église. Au début le groupe marchait sur le trottoir, puis il a commencé à occuper une partie de la chaussée: Les varsoviens saluaient notre défilé du « V » de la victoire. Une fleuriste nous donna des fleurs pour le Père Jerzy.

Non loin de l'église St Stanislaw, le service d'ordre (de l'église) fit disposer le groupe dans une rue avoisinante parmi une foule immense. Par contre une dizaine de personnes, portant l'étendard, les banderoles et la gerbe ont pu parvenir jusqu'à l'église. S'y trouvaient déjà les membres de la commission nationale Marian Jurczyk et Stanislaw Wadolowski ainsi que Maria Zarycka et Piotr Baumgart (*solidarnosc* rural). Après la cérémonie funèbre le corbillard fit le tour de l'église, les étendards se baissaient devant le cercueil du Père Popieluszko. Une fois le corps mis en terre, toutes les délégations vinrent déposer leur gerbe par centaines.

Vers 15 h la cérémonie était terminée, par petits groupes la foule quittait l'église, au retour place Wilson des milliers de varsoviens saluaient les délégations des autres villes.

« *L'observateur de Poméranie* ».

## ECHARDE

### TIMONIER (suite)

L'agence K.C.N.A. de Phenian (Corée du Nord) parle de l'écho provoqué en Corée du Sud à la suite de l'aide apportée aux victimes des inondations par la République Populaire Démocratique.

« Tous les gens dans le Sud savent parfaitement que le Président Kim Ir Sen cultive une politique sage et cette aide le prouve encore. Kim Dronng Il (le fils de Kim Ir Sen) est un grand homme et un chef très sage avec un grand savoir universel. Lorsqu'il décide de quelque chose, rien n'est impossible. Il est donc sûr que le Nord devancera les états vaniteux développés. »

# 3 ans 13 DÉCEMBRE 1981-13 DÉCEMBRE 1984 de combat de solidarité internationale

(Communiqué du Comité de liaison pour la défense des syndicats libres dans les pays de l'Est et en U.R.S.S.)

● Décembre 1984 - Pologne: A Varsovie, Cracovie, Gdansk, Wrocław, Szczecin... agissent publiquement des comités de défense de la légalité (KOP) qui ont pour but d'informer la société de tous les abus commis par la milice, la police politique et autres organes de l'Etat, et de faire respecter la légalité, la Constitution constamment violée par les autorités elles-mêmes.

Les KOP se sont constitués au lendemain de l'assassinat tragique du père Popieluszko par des officiers du ministère

de l'Intérieur. Ces comités représentent une société toute entière dressée dans son refus de l'arbitraire et des provocations du pouvoir. Une société qui, après l'amnistie, n'a jamais accepté le maintien en prison de Bogdan Lis et de Piotr Mierzeowski. Ils viennent d'être libérés, le 8 décembre, au terme d'une vaste campagne en Pologne et à l'étranger.

Le comité de liaison remercie les dizaines de milliers de personnes, les centaines de syndicats qui ont contresigné l'appel pour leur libération.

L'opinion doit rester vigilante. Les KOP, ces comités pour la défense de la légalité ont été décrétés illégaux. Leurs fondateurs sont convoqués par les parquets de jus-

tice régionaux et placés sous haute surveillance.

Edmund Baluka, Jan Kostecki et Nicpan, trois initiateurs du KOP à Szczecin ont été appréhendés le 7 décembre, inculpés de constitution d'organisation illégale (art. 278) puis remis en liberté. Edmund Baluka est, de plus, inculpé de récidive (art. 60) et n'a toujours pas été autorisé à recevoir la visite de sa femme et de son fils.

A l'occasion du III<sup>e</sup> anniversaire du coup de force de Jaruzelski contre Solidarnosc et toute la société polonaise, le comité de liaison pour la défense des syndicats libres assure tous les combattants polonais de son soutien actif. Il agira ainsi jusqu'au rétablissement des droits syndicaux et des libertés en Pologne.

FORCE OUVRIÈRE hebdo n° 1820 du 12 décembre 1984



Photo de famille ....



## LA DERNIERE FOIS ?

Plusieurs centaines de milliers de polonais de Varsovie et de toute la Pologne étaient venus dire un dernier adieu au Père Popieluszko. Dès le matin du 3 novembre 84, la gare centrale de la capitale déversait les pèlerins : certains étaient venus individuellement, la plupart cependant étaient arrivés par groupes, parfois très importants. Plusieurs milliers, même en ce qui concerne le cortège de l'aciérie. Tous ceux qui prenaient ainsi le chemin de l'église St Stanislaw Kostka à Zoliborz avaient en commun les mêmes questions : Pourquoi ? Qui ? Et maintenant ? Certains allaient plus loin : Qu'aurait-il fallu faire pour l'empêcher ? Avons-nous les moyens de mettre un terme à ces crimes ?

Jerzy Aleksander Popieluszko est né le 14 septembre 47 dans le village d'O-kopy, dans la voïévodie de Bialystok. Ses parents sont agriculteurs. Jerzy fréquentait l'école du village voisin, et fut confirmé à cette église avec pour prénom Kazimierz. Après le bas, il a entamé des études au séminaire supérieur de Varsovie, après avoir fait son service militaire de deux ans à Bartoszyce. Il fut alors maltraité par ses supérieurs, sous prétexte qu'il avait toujours refusé de mettre au dépôt son médaillon et son chapelet. A la fin de son service, il était assez gravement malade. Il a subi une opération de la glande thyroïde, et a dû se soigner pour le cœur. Son long séjour en hôpital l'a particulièrement sensibilisé à la souffrance humaine et l'a approché des travailleurs hospitaliers.

### Pour une République juste

C'est le Cardinal Wyszynski qui l'a ordonné prêtre le 28 mai 72. Depuis cette époque le Père Popieluszko a été nommé dans différentes paroisses, mais depuis 79 il exerçait la prêtrise surtout auprès des travailleurs des hôpitaux et des étudiants en médecine. D'ailleurs au cours des deux visites du Pape en Pologne, c'est lui qui organisa les services médicaux et sanitaires de la visite. C'est depuis 1980 que le Père Popieluszko était prêtre à Stanislaw Kostka. C'est de là que le 28 août 80, il est parti pour l'aciérie Huta Warszawa, où il dit la première messe pour les grévistes. C'est de là que date son engagement pour Solidarnosc, dont il a été l'un des co-fondateurs, qu'il a toujours défendu et pour lequel il a donné sa vie.

La lutte tranquille, mais sans compromis du Père Popieluszko pour une République juste, s'appuyait sur un enseignement dynamique de l'évangile. Il soulignait souvent qu'un chrétien (et



.... ratée. Dessin de Gegenstimmen, Vienne



tout homme de bonne volonté) doit non seulement condamner le mal mais aussi activement s'y opposer. « Un vrai chrétien ne doit redouter que la trahison du Christ, pour quelques pièces d'or, d'une tranquillité stérile ». Il est important de rappeler cette phrase qu'il a prononcée lors d'une homélie à Bytom le 8.10.84 et reprise ensuite à Bydgoszcz le 19.10.84. Elle continuait ainsi : « Mais un chrétien ne peut seulement se satisfaire de condamner le mal, le mensonge, la couardise, le joug, la haine et la coercition. Un chrétien doit être un témoin véritable, un porte-parole et un défen-

seur de la justice, du bien, de la vérité, de la liberté et de l'amour. Il doit avec courage réclamer ces valeurs pour lui-même comme pour les autres ».

Les paroles prononcées par le Père Popieluszko, lors de messes mensuelles dédiées à la patrie qu'il prononçait depuis 1982 régulièrement, exprimaient nos aspirations et nos opinions. C'était un homme qui savait nous dire la vérité avec des mots simples et en même temps extraordinaires. Pour cette raison, on venait de tous les coins de Pologne écouter les messes du Père Popieluszko, et pas seulement les croyants. Ils venaient parfois avec des banderoles « Solidarnosc » de leur ville, de leur usine ou de leur milieu. Avant ou après la messe ils allaient discuter chez lui, il recevait les uns et les autres avec beaucoup de chaleur. Un docker de Szczecin, qui avait assisté plusieurs fois aux messes célébrées par le Père, lui avait remis cet été, un petit médaillon de la madone qu'il avait lui-même réalisé. Le Père Jerzy recevait une multitude de cadeaux de cette sorte. Le 3 novembre il était avec la délégation de Szczecin pour le dernier adieu.

## Lettre de Pologne

*Après la décision du tribunal, je me retrouve sans travail et je n'ai plus le droit de travailler. Je me suis présenté dans plusieurs entreprises et je n'ai pas été pris quand j'ai écrit auparavant : « Je suis en retraite et je suis insatisfait de mon inactivité professionnelle ». Il y a beaucoup de travail dans mon métier mais personne ne veut de quelqu'un avec mon passé, avec mon activité syndicale. J'aurais dû toucher une forte somme d'argent en indemnité mais jamais je ne la recevrai. C'est illégal mais je ne peux rien faire car la décision du tribunal est irrévocable. Il n'y a aucune loi pour le défendeur. J'ai fait un recours en justice à propos de ma dégradation d'officier mais jusqu'à présent sans résultat. J'ai reçu la réponse : « Notre décision s'appuie sur votre comportement politique qui était considéré comme contraire au comportement attendu d'un officier militaire polonais. Notre décision est d'autant renforcée que vous étiez emprisonné auparavant... ». Maintenant je fais à nouveau appel auprès du Conseil d'Etat parce que cette réponse, ce ne sont que des phrases, cela n'a rien à voir avec la justice et la liberté d'opinions. Mon activité syndicale étant considérée comme activité politique, je ne peux être d'accord avec cela parce que dans chaque situation, mon activité, mes paroles étaient pour le bien du peuple et du pays et étaient en accord avec les lois internationales. Maintenant mon procès sera compris dans les amnisties mais bien sûr je ne serai d'accord avec aucune condition m'interdisant toute liberté d'opinions. Ne pas avoir de liberté d'opinions, de droits est contraire à la constitution, donc on ne peut pas me demander cela sans modifier la constitution. Bientôt, je vais avoir la réponse du tribunal à propos de l'amnistie et de l'annulation de mon procès, je vous écrirai comment cela se finira...*

## Le porte-parole « Jan Rem »

Pourquoi a-t-il été supprimé ? Les historiens répondront peut être un jour à cette question. Pour l'instant nous ne pouvons que nous intéresser à l'enchaînement des faits. L'action du Père Popieluszko n'était certainement pas du goût des autorités. Ainsi à la fin 83, toute une campagne de calomnies et de provocations, du vicaire de Zoliborz. Le ministre Urban, porte-parole gouvernemental, mais aussi « journaliste » à ses heures sous le nom de plume de « Jan Rem » proféra contre le Père les accusations les plus absurdes et les plus fantaisistes. (Qu'il conserve par exemple chez lui des armes et des munitions, ainsi que des explosifs). L'homme qui ne cesse depuis le 13 décembre 81 de glorifier cyniquement et justifier devant l'opinion publique mondiale, les méthodes de terreur utilisée par son gouvernement, a osé reprocher au Père Popieluszko de semer la haine. La rubrique dans laquelle Urban « Rem » publie ses textes s'appelle « justice sommaire »...

Au même moment, la police politique renforçait sa surveillance. Le Père Jerzy était à maintes reprises convoqué pour interrogatoires (où il refusait de répondre aux questions). Lorsque l'intimidation s'est révélée insuffisante on a monté contre lui un acte d'accusation sur la base de faux témoignages. L'instruction a été suspendue par suite de l'amnistie du 21 juillet 84. Mais la surveillance de la police continuait. Le 1<sup>er</sup> novembre 84 « des auteurs inconnus » ont brûlé le logement de Waldemar Chrostowski, son ami.

Les véritables inspirateurs de tous ces faits indignes cherchaient à faire peur au Père Popieluszko, et par son intermédiaire aux autres prêtres courageux en Pologne. Faire peur à ceux dont ils avaient peur eux-mêmes.

« Si je suis persuadé que ce que je fais est juste, je suis alors prêt à tout » a dit le Père Popieluszko un mois à peine avant de mourir en martyr.

Dernièrement dans une église de Pologne j'ai vu le portrait du Père Popieluszko avec une inscription « On peut le tuer, un autre viendra ». C'est un fait. On ne peut tuer la vérité lorsqu'elle est dans le peuple. Mais il faut tout faire pour qu'aucun autre n'ait à payer de sa souffrance et de sa vie pour en témoigner. IL NE FAUT PAS LAISSER FAIRE.

« L'observateur de Poméranie ».



B.D.I.C

**ECHARDE**

## YOUgoslavIE : PROCÈS DES 6 INTELLECTUELS

Yougoslavie. — A propos du procès des 6 intellectuels de Belgrade. La bataille de procédure menée par les accusés et leurs avocats, a poussé certains correspondants de presse étrangère à parler d'un « drôle de procès ». Les observateurs présents ont pu constater les tracasseries policières auxquelles étaient en butte ceux qui voulaient assister à l'audience, en principe publique. Certaines personnes ont été menacées d'être limogées de leur emploi si elles s'obstinaient à suivre les débats. La presse de Belgrade s'en est prise à Milovan Djilas et à sa femme Stefica pour leur assiduité au procès. Petra Kelly, leader des verts allemands, venue à Belgrade manifester sa solidarité avec les accusés, a été qualifiée par la presse de démagogue à court d'idées et de popularité même dans son propre pays. Pavlusko Improvic, qui cherchait à aider Petra Kelly à organiser une conférence de presse, a été frappé par les policiers. L'avocat Srdja Popovic a été empêché de défendre le principal accusé sous le prétexte fallacieux qu'il était témoin dans l'affaire. Son fils, Boris, a été détenu pendant 5 heures dans les locaux de la police belgradaise.

# **B.I.T. - RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUETE SUR LES LIBERTES SYNDICALES EN POLOGNE**

*La Confédération syndicale Force Ouvrière a publié avec le Comité de Solidarnosc à l'étranger le rapport de la Commission Internationale d'enquête mise en place par le Bureau International du Travail (B.I.T.), M. Blondel, Secrétaire confédéral F.O., étant l'un des dépositaires de la plainte adressée au directeur général du B.I.T.*

*Ce rapport a une grande importance pour le combat pour la défense de la liberté d'organisation et de liberté d'expression en Pologne. Pour en apprécier toute la portée, il suffit de se reporter aux propos des autorités polonaises qui depuis le début ont tenté par tous les moyens d'empêcher tout d'abord la commission internationale d'enquête de se mettre en place, pour ensuite : « Dans une déclaration du 31 mai 1983, rejeter la décision du Conseil administratif (du B.I.T.) et indiquer que la Pologne ne participerait pas à la 68<sup>e</sup> Conférence Internationale du travail (...). Après la nomination, par le conseil administratif, des membres de la commission d'enquête, le gouvernement de Pologne, dans une lettre du 24 juin 1983, déclare qu'il suspend sa*

*coopération avec l'O.I.T. (rapport § 34) ». Enfin, en menaçant de quitter, purement et simplement, l'O.I.T. (dont la Pologne est membre fondateur) en cas d'adoption et de publication de rapport : « A.F.P., 21 octobre 1984 : dans un article de Rzeczpospolita (Journal Pro-gouvernemental) repris par l'agence PAP, les autorités polonaises avertissent que l'adoption et la publication du rapport de la commission d'enquête sur les libertés syndicales en Pologne lors de la 228<sup>e</sup> session du conseil administratif de l'organisation internationale du travail (OIT) du 13 novembre prochain (...) entraînera le départ de notre pays de cette Organisation ». Et le 20 novembre, la Pologne, par l'intermédiaire de son représentant à Genève, annonçait son retrait de l'OIT après que le conseil d'administration du BIT, au cours de sa session de novembre, ait simplement « pris note » de l'existence de ce rapport (1). Pour les Jaruzelski et Cie, l'existence même de ce rapport est intolérable. Pourquoi ? Parce qu'il reprend, point par point, l'ensemble des violations des droits syndicaux fondamentaux par le gouvernement de Jaruzelski, et*

**qu'il démontre, par les témoignages des militants et des documents, la réalité de la répression.**

## **Extrait du rapport**

« En ce qui concerne les conditions matérielles, il est allégué que les cellules étaient sans chauffage et surpeuplées, et que la nourriture était de mauvaise qualité. Très vite les internés se seraient affaiblis par manque de vitamines et un apport en calories insuffisant (...). Les malades ne pouvaient suivre de régime. Les cellules n'étaient pas nettoyées. Un trou dans un coin faisait office de toilettes (...). Il n'y avait pas d'eau chaude. Les vêtements personnels ont été au début confisqués. (...) »

(§ 279) : « En ce qui concerne les conditions psychologiques, il est allégué que les atteintes au psychisme des internés ou des emprisonnés en vertu de la loi martiale étaient de plusieurs ordres : sentiment d'isolement, humiliations, menaces de chantages. (...) »

## **Brutalités dans les camps**

(§ 284) : « Ainsi à Wierschowo, le 13 février 82, plus de 40 internés auraient été battus (...) ». Au § 287, M. Dziechciowski, témoin direct des brutalités de Wierschowo, témoigne devant la commission. § 288, M. Brzozowski témoigne des brutalités à Ilawa. § 289, brutalités à Kwidzyn, etc.

Sévices subis lors des interrogatoires (§ 300) : « Un premier exemple concerne 4 personnes : Bogumilà Janas, l'épouse d'un dirigeant de Solidarité de la région de Varsovie, actuellement dans la clandestinité. Zbigniew Janas, qui aurait été maltraitée et battue, le 5 octobre 83, au commissariat de la milice, alors qu'elle était interrogée sur les activités de son mari. (...) »

Jan Witkowski, rédacteur de la revue Ro-

botnik qui, au commissariat de Szczecin le 30 août 1983, aurait été victime d'une « haine d'honneur » et qui souffrirait d'une perte partielle de la vue, de l'audition et d'une paralysie partielle du bras (...). Jerzy Wyskiel, enlevé en pleine rue le 2 septembre 83 par des agents de la sûreté, interrogé dans une cave à propos de tracts et de publications clandestines, battu et jeté d'une voiture en marche » (...).

(§ 301) : « Plusieurs autres personnes auraient été soumises à des interrogatoires accompagnés de violence (...). Le témoin M. Kaczmarczyk a confirmé les allégations concernant le sort subi par Jerzy Mnich, qui aurait été arrêté alors qu'il était à l'hôpital le 13 janvier 1982 et battu au commissariat de la milice de la voïvodie de Katowice. (...) Le plaignant cite également le cas d'un mineur resté anonyme qui aurait été interrogé au mois de novembre puis au mois de décembre 1982 et torturé avec du courant électrique dans les doigts, frappé à coups de matraque et même partiellement asphyxié par un masque à gaz que deux agents lui auraient appliqué pendant qu'un troisième bouchait l'entrée de l'air. »

## **Mort de militants et de dirigeants syndicaux**

(§ 329) : « Les armes à feu auraient servi, non seulement le 15 décembre 1981 dans la mine de Wujeh à Katowice, mais aussi, le 17 décembre 1981 dans les rues de Gdansk, le 31 août à Lubin et à Wrocław et le 13 octobre 82 à Nowa Huta où elles auraient tué 14 personnes. »

(§ 331) : M. Kaczmarczyk relate en détails les événements de la mine Wujek (7 mineurs tués par balles et un autre mort pendant son transfert à l'hôpital, et 50 ouvriers gravement blessés). Suit (§ 332, 333, 334, 335) plusieurs listes de personnes mortes à la suite de l'intervention des forces de l'ordre au cours de grèves, de manifestations ou au cours d'interrogatoires.

## Licenciements de militants de Solidarité

(§ 342) : « Il a été allégué en particulier que des dizaines de milliers de travailleurs furent licenciés, souvent pour le simple fait de leur appartenance à Solidarité ou pour avoir refusé de quitter leur syndicat en ne signant pas « déclarations de loyauté » à l'égard du régime. Les mesures de licenciement auraient touché fréquemment les travailleurs exerçant des responsabilités à l'intérieur de Solidarité et les travailleurs ayant participé à une grève ou une manifestation, parfois de caractère symbolique ».

(§ 346) : « D'après la documentation soumise, des sanctions pour faits de grève ont commencé à être appliquées immédiatement après les grèves de décembre 1981. Tel avait été, par exemple, le cas, après l'occupation par les mineurs de la mine de Piast en Silésie où tous les travailleurs avaient été licenciés et aux chantiers navals de Gdansk et de Szczecin où 2000 et 1500 travailleurs ont été licenciés ».

Contrôle politique des travailleurs - déclaration de Loyauté (§ 351 à 367).

Refus de réintégration dans leur emploi : (§ 377) : « (...) Il est souligné dans la documentation que cette mesure de discrimination a frappé de nombreux travailleurs in-

ternés ».« (° 378) : (...) contrairement aux assurances officielles de divers représentants des autorités, les personnes libérées en vertu de la loi d'amnistie ne sont toujours pas réintégrées dans leurs fonctions d'origine. »

Comme le montrent ces quelques extraits, ce rapport, qui contient aussi toute une partie sur les nouveaux syndicats, sur la dissolution de Solidarnosc, sur les bases juridiques sur lesquelles s'appuie la commission internationale d'enquête pour, dans la dernière partie du rapport, rendre ses « conclusions et recommandations », est un document très complet, utile pour la défense du syndicat libre « NSZZ Solidarnosc ».

Extraits des « recommandations » :

(§ 572) : « La commission a constaté qu'en dépit de l'adoption de la loi d'amnistie, des dirigeants syndicaux et des syndicalistes étaient toujours poursuivis devant les tribunaux ou encore détenus après leur condamnation. Dans un souci d'apaisement des esprits et d'établissement d'un climat de sérénité indispensable à la renaissance d'une véritable vie syndicale, la commission recommande que des mesures soient prises sans retard par le gouvernement pour que les poursuites judiciaires exercées contre les dirigeants syndicaux soient abandonnées et qu'il soit mis un terme à la détention des personnes condamnées pour des activités de nature syndicale telles que participation à des grèves ou manifestations ou diffusion de publications ».



(§ 576) : Quant à la législation syndicale, la commission se référant aux conclusions qu'elle a exposées dans les paragraphes précédents (535 à 563) recommande au gouvernement d'amender dans un bref délai les lois et règlements d'application en vigueur afin que soient clairement et pleinement reconnus les droits suivants consacrés par les conventions nos 87 et 98 :

— Le droit des travailleurs sans distinction d'aucune sorte (y compris les fonctionnaires publics) de constituer des syndicats :

— Le droit des travailleurs de constituer des organisations de leur choix. La reconnaissance de ce droit implique que soit rétabli les faits une possibilité de pluralisme syndical à tous les niveaux : entreprises, branches d'activité, régional et interprofessionnel :

— Le droit des syndicats de conclure des conventions collectives à tous les niveaux ;  
— le droit des syndicats d'organiser leur activité, ce qui implique la suppression des limitations trop strictes apportées à l'exercice du droit de grève.

Pour Jaruzelski, la commission d'enquête est « illégale », ses conclusions ne doivent pas être publiées. M. Blondel, secrétaire fédéral Force Ouvrière, membre du CA du B.I.T., écrit en préface de ce rapport : « La commission d'enquête internationale mise en place a rendu ses conclusions et recommandations. C'est ce document que nous publions en langue française et polonaise. Nous essaierons de le diffuser en Pologne parmi les militants et les travailleurs. C'est pour nous un acte élémentaire de solidarité ouvrière ; nous sommes conscients, ce faisant, d'aider la classe ouvrière polonaise et ses organisations libres à conquérir les libertés démocratiques. ».

**ECHARDE**

## UN APPEL CONDAMNÉ

Un étudiant polonais, Marek Adamkiewicz, appelé au service militaire, a été condamné par le tribunal militaire de Szczecin à deux ans et demi de prison ferme pour avoir refusé de prêter serment.

Avant d'accomplir leur service militaire d'une durée de 2 ans, les jeunes Polonais doivent prêter un serment dans lequel ils reconnaissent « le rôle dirigeant du parti (POUP) » et s'engagent à « défendre les alliances de la Pologne ».

B.D.I.

## URSS : DEPENSES MILITAIRES

Au programme de la session d'hiver du Parlement soviétique, figure l'adoption du plan économique de 1985 qui prévoit une croissance économique « modeste » mais une « forte augmentation » des dépenses militaires, qui, selon le ministre du Budget, M. Garbouzov, devraient augmenter de 12% en 1985, pour atteindre la somme de 23 milliards de dollars.



*Maintenant j'ai reçu l'avis d'amnistie. L'amnistie est un grand pas parce qu'il y a déjà longtemps que tout le monde agissait pour cela. Mais personnellement pour les prisonniers, c'est un acte sans grande valeur qui cache une action illégale du pouvoir. C'est encore un acte qui va servir pour nous faire taire et pour nous supprimer la liberté d'action que nous garantissons la constitution.*

*Si le pouvoir fait comme il l'a promis dans l'amnistie, très bientôt, la majorité des libérés se retrouveront en prison. Ce sera tout simplement parce que la majorité d'entre nous ne pourra pas renoncer à tout ce que sont les droits de l'homme et du citoyen garantis par la constitution et les accords internationaux. Il est passé, il ne reviendra plus ce temps où le pouvoir pouvait casser et ne pas respecter les lois qu'eux-mêmes érigent.*

*Il y a quelques temps j'ai reçu la réponse du procureur général à mes lettres précédentes où je dis avoir été chicané par le pouvoir local quand j'étais prisonnier. Bien sûr la réponse dit que c'était légal, mais dans la réponse ils ne citent pas l'acte de loi appliqué. Toute l'explication est basée sur l'éloge de l'action illégale du pouvoir.*

*Parfois les réponses sont presque humoristiques. Je cite : « Suite à vos reproches à propos de vos conditions de séjour en prison, il sera difficile presque impossible de les prendre en compte car la partie de prison dans laquelle vous séjourniez est en cours de rénovation ».*

*Cela montre le manque de volonté du pouvoir d'expliquer quelque chose qui le gêne. Dans la même mise au point on peut lire : « A propos de vos reproches au sujet de violences physiques à votre égard le 1<sup>er</sup> mai 1984 vous recevrez la réponse après enquête. » La personne qui m'a répondu n'a pas remarqué que ce n'était pas le 1<sup>er</sup> mai 1984 mais le 1<sup>er</sup> mai 1983. Les réponses et explications sont faites tout simplement pour se débarrasser des responsabilités et tout cela sous couvert de la justice. De plus personne n'a le droit de consulter les dossiers pour présenter les faits impartialement.*



## Les 13 points de la Plate-Forme de SZERSZEN

1. La liberté du pays.
2. La destruction du monopole du POUP, qui ne représente pas les intérêts de la classe ouvrière, mais est soumis servilement au PCUS.
3. L'évacuation de l'armée du Kremlin du territoire polonais.
4. La dissolution des forces répressives de la milice — MSW — dépendant du ministère de l'Intérieur, qui ont pour modèle les formations hitlériennes SS et staliniennes du KGB.
5. Les syndicats indépendants, soumis à aucun parti politique, ni à aucune autorité administrative ou gouvernementale.
6. Le droit de grève (garanti par la Constitution).
7. La garantie des libertés individuelles, de la liberté de réunion et de rassemblement (garanties par la Constitution).

8. Liberté de la presse, de la radio, de la TV. La suppression de la censure, ce qui concerne toutes les publications des gens de lettres et écrivains.

9. La constitution des Conseils ouvriers dans toutes les entreprises, qui auront une voix décisive dans les affaires sociales et économiques.

10. Le changement de la procédure des élections au Parlement, le Parlement d'aujourd'hui est une parodie, car les députés acclament seulement les décisions du comité central du POUP.

11. La garantie constitutionnelle que l'armée polonaise et les formations armées de la milice civile — MO — n'interviennent pas contre les manifestations et contre les ouvriers en grève.

12. L'autonomie des universités et des écoles supérieures (garantie par la Constitution).

13. L'annulation des accords avec l'URSS, traités nuisibles à la Pologne (entre autres), les traités de Yalta, Téhéran et Potsdam.